

A l'assemblée des délégués communaux de l'

**Association intercommunale pour l'exploitation
de la station d'épuration à Villars-sur-Glâne
1752 Villars-sur-Glâne**

**Rapport de l'auditeur indépendant
sur les comptes annuels 2024**

(période du 1.1. au 31.12.2024)

Marly, le 3 avril 2025

Rapport de l'auditeur indépendant sur les comptes annuels 2024

à l'assemblée des délégués communaux de l'

Association intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration à Villars-sur-Glâne***Opinion d'audit***

Nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration à Villars-sur-Glâne, comprenant le bilan au 31.12.2024, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'état du capital propre pour l'exercice arrêté à cette date, y compris un résumé des principales méthodes comptables.

Selon notre appréciation, les comptes annuels ci-joints sont conformes aux prescriptions légales cantonales et communales.

Fondement de l'opinion d'audit

Nous avons effectué notre audit des comptes annuels conformément aux prescriptions légales et à la recommandation d'audit 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* (RA 60). Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces dispositions sont plus amplement décrites dans la section intitulée « Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels » de notre rapport. Nous sommes indépendants de l'Association intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration à Villars-sur-Glâne, conformément aux dispositions légales cantonales et communales et aux exigences de la profession, et avons satisfait aux autres obligations éthiques professionnelles qui nous incombent dans le respect de ces exigences.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour nous permettre de fonder notre opinion.

Responsabilités du Comité relatives aux comptes annuels

Le Comité est responsable de l'établissement des comptes annuels conformément aux prescriptions légales cantonales et communales. Il est en outre responsable des contrôles internes qu'il juge nécessaires pour permettre l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Responsabilités de l'auditeur relatives à l'audit des comptes annuels

Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, et de délivrer un rapport contenant notre opinion d'audit. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, mais ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux dispositions légales cantonales et communales et à la recommandation d'audit suisse 60 *Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux* permettra toujours de détecter une anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, prises individuellement ou collectivement, elles puissent influencer les décisions économiques que les utilisateurs de ces comptes annuels prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément à la loi suisse et à la RA 60, nous exerçons notre jugement professionnel tout au long de l'audit et faisons preuve d'esprit critique. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, des omissions volontaires, de fausses déclarations ou le contournement de contrôles internes.
- nous acquérons une compréhension du système de contrôle interne pertinent pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, mais non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'Association intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration à Villars-sur-Glâne.
- nous évaluons le caractère approprié des méthodes comptables appliquées et le caractère raisonnable des estimations comptables ainsi que des informations y afférentes.

Nous communiquons au Comité notamment l'étendue des travaux d'audit et le calendrier de réalisation prévus ainsi que nos constatations d'audit importantes, y compris toute déficience majeure dans le système de contrôle interne, relevée au cours de notre audit.

Rapport sur d'autres obligations légales et réglementaires

Conformément aux dispositions légales cantonales et communales, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Comité.

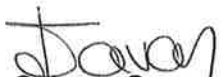
Nous recommandons de proposer à l'assemblée des délégués communaux d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Marly, le 3 avril 2025

Fiducum SA



Alexandre Sottaz
Spécialiste en finance et
comptabilité avec brevet
fédéral
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Gregory Savary
Spécialiste en finance et
comptabilité avec brevet
fédéral
Réviseur agréé

Annexe : comptes annuels

ASEV - BILAN

Compte	Désignation	Bilan au 01.01.2024	Mouvement Débit	Mouvement Crédit	Bilan au 31.12.2024
1	ACTIF	5'038'278.11	3'120'931.13	1'917'346.98	
10	Patrimoine financier	4'207'828.84	3'120'931.13	1'086'897.71	
100	Disponibilités et placements à cours terme	2'479'140.32	1'504'491.31	974'649.01	
1001	Poste	2'479'140.32	1'504'491.31	974'649.01	
10010.05	PostFinance c/c	2'479'140.32	1'504'491.31	974'649.01	
101	Créances	1'593'039.32	1'563'144.47	29'894.85	
1010	Créances résultant de prestations envers des tiers	1'401'939.33	1'372'037.43	29'901.90	
10100.55	Débiteurs divers	1'401'939.33	1'372'037.43	29'901.90	
1019	Autres créances	191'099.99	191'107.04	-7.05	
10192.55	Impôt préalable de résultats ASEV	123'833.49	123'840.54	-7.05	
10192.65	Impôt préalable d'investissements ASEV	67'266.50	67'266.50		
104	Actifs de régularisation	135'649.20	53'295.35	82'353.85	
1041	Charges de biens, services et autres charges	135'649.20	53'295.35	82'353.85	
10410.05	Compte de régularisation d'actifs	135'649.20	53'295.35	82'353.85	
14	Patrimoine administratif	830'449.27		830'449.27	
140	Immobilisations corporelles PA	830'449.27		830'449.27	
1407	Install. en cours de construction PA	830'449.27		830'449.27	
14072.00	Invest. Agrandissement install. STEP en cours	830'449.27		830'449.27	
2	PASSIF	4'464'250.99	6'381'597.97	-1'917'346.98	
20	Capitaux de tiers	4'464'250.99	5'381'597.97	-917'346.98	
200	Engagements courants	4'464'250.99	5'110'560.68	-646'309.69	
2000	Engag. courants livraisons et prestations tiers	2'827'448.72	3'473'758.41	-646'309.69	
20000.05	Créanciers, compte collectif	1'763'219.27	2'409'528.96	-646'309.69	
20000.70	Créanciers divers, rembts débiteurs	42'612.28	42'612.28		
20000.80	Compte d'attente	1'021'617.17	1'021'617.17		
2002	Impôts	142'570.47	142'570.47		
20022.20	TVA facturée à 8.1%	142'570.47	142'570.47		
2005	Comptes courants internes	1'494'231.80	1'494'231.80		
20054.01	Compte de transferts pmts créanciers (ISO)	1'494'231.80	1'494'231.80		
204	Passifs de régularisation (RG)		271'037.29	-271'037.29	
2041	Charges de biens, services et autres charges		271'037.29	-271'037.29	
20410.05	Compte de régularisation de passifs		271'037.29	-271'037.29	
29	Capital propre		1'000'000.00	-1'000'000.00	
298	Autres capitaux propres		1'000'000.00	-1'000'000.00	
29800.00	Capital propre		1'000'000.00	-1'000'000.00	

ASEV - COMPTES DE RESULTATS

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Ecart 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	ENVIRONN. ET AMENAG. DU TERRITOIRE	1'703'764.35	1'703'764.35	1'886'631.25	1'886'631.25	-182'866.90	-182'866.90
72	Traitement des eaux usées, épuration HT	1'703'764.35	1'703'764.35	1'886'631.25	1'886'631.25	-182'866.90	-182'866.90
720	Traitement des eaux usées, épuration HT	1'703'764.35	1'703'764.35	1'886'631.25	1'886'631.25	-182'866.90	-182'866.90
7206	Station d'épuration intercommunale HT	1'703'764.35	1'703'764.35	1'886'631.25	1'886'631.25	-182'866.90	-182'866.90
72061	Comptes d'exploitation de l'ASEV HT	1'607'387.35	1'607'387.35	1'715'611.25	1'715'611.25	-108'223.90	-108'223.90
72061.3090.00	Formation et perfectionnement du personnel	1'980.00		8'000.00		-6'020.00	
72061.3099.10	Autres charges du personnel	1'207.80		500.00		707.80	
72061.3100.00	Matériel de bureau, sans les imprimés	393.00				393.00	
72061.3101.00	Précipitants et produits chimiques	36'054.10		50'000.00		-13'945.90	
72061.3101.05	Produits de laboratoire	10'568.20		10'000.00		568.20	
72061.3101.10	Floculants	49'768.30		50'000.00		-231.70	
72061.3101.15	Produits de nettoyage et d'entretien	3'374.85		6'000.00		-2'625.15	
72061.3101.20	Carburant et lubrifiants	1'573.43		4'000.00		-2'426.57	
72061.3101.30	Sécurité au travail	5'237.95		10'000.00		-4'762.05	
72061.3102.00	Imprimés, publications, site internet et divers	574.85				574.85	
72061.3109.00	Frais de réceptions et manifestations	500.83				500.83	
72061.3111.00	Achats de matériel et machines	4'292.95		5'000.00		-707.05	
72061.3111.10	Renouvellement des appareils de mesure	2'620.75		6'000.00		-3'379.25	
72061.3111.30	Matériel Centre de collecte toxiques ménagers			1'000.00		-1'000.00	
72061.3113.00	Achats matériel informatique, réseau, imprim.	3'880.05		14'800.00		-10'919.95	
72061.3118.00	Mise à jour des logiciels et licences informat.	7'590.45		7'500.00		90.45	
72061.3120.00	Huile de chauffage			1'000.00		-1'000.00	
72061.3120.05	Electricité	187'973.25		200'000.00		-12'026.75	
72061.3120.10	Eau potable	9'988.05		12'000.00		-2'011.95	
72061.3120.15	Epuration des eaux	22'493.15		26'000.00		-3'506.85	
72061.3130.00	Taxes téléphoniques et abonnement internet	5'058.45		3'750.00		1'308.45	
72061.3130.01	Frais de ports, douane et frais divers	112.95		5'000.00		-4'887.05	
72061.3130.02	Frais du compte PostFinance	30.00				30.00	
72061.3130.05	Frais d'analyses	6'990.00		7'500.00		-510.00	
72061.3130.15	Cotisations professionnelles + AEnEC	2'995.00		3'000.00		-5.00	
72061.3130.50	Incinération des boues	161'957.40		200'000.00		-38'042.60	
72061.3130.60	Transport et mise en décharge des sables	3'305.01		10'000.00		-6'694.99	
72061.3130.61	Transport et incinération des déchets	11'505.55		20'000.00		-8'494.45	
72061.3130.62	Transport des boues	14'810.10		21'000.00		-6'189.90	
72061.3130.90	Jetons du Comité de direction et ComBât refact.	18'924.80				18'924.80	
72061.3130.99	Mise à disposition de personnel (exploit. + divers)	649'148.67		645'261.25		3'887.42	
72061.3132.00	Cadastre des eaux usées industrielles	2'000.00		6'500.00		-4'500.00	

Etat au 10/03/2025

ASEV - COMPTES DE RESULTATS

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Ecart 2024	
		Charges	Revenus	Charges	Revenus	Charges	Revenus
72061.3132.10	Honoraires fiduciaire révision comptes	2'000.00				2'000.00	
72061.3132.30	Frais juridiques et de constitution	8'065.63				8'065.63	
72061.3134.00	Assurances diverses	28'211.50		33'000.00		-4'788.50	
72061.3137.00	Redevance radio-TV	112.05		300.00		-187.95	
72061.3137.15	Taxe fédérale sur les micropolluants	153'387.00		155'000.00		-1'613.00	
72061.3137.20	Impôts, taxes et vignettes sur les véhicules	570.95		500.00		70.95	
72061.3143.10	Curage des installations	13'179.05		20'000.00		-6'820.95	
72061.3144.00	Entretien et réparations des bâtiments	1'626.70		5'000.00		-3'373.30	
72061.3150.00	Entretien photocopieurs et machines bureau	900.20				900.20	
72061.3151.00	Entretien des installations et machines	128'006.40		130'000.00		-1'993.60	
72061.3151.05	Entretien du moteur à gaz	34'714.65		35'000.00		-285.35	
72061.3151.20	Entretien des véhicules	548.18		3'000.00		-2'451.82	
72061.3158.00	Frais de maintenance informatique	9'155.15				9'155.15	
72061.4240.00	Prestations de services à des tiers		74'951.98		80'000.00		-5'048.02
72061.4240.10	Contrat d'exploitation STEP externe		93'780.00		90'000.00		3'780.00
72061.4240.30	Prestations pour Swissgrid-Pronovo (fini fin 2026)		156'593.61		180'000.00		-23'406.39
72061.4611.40	Indemn. SEn Centre collecte toxiques ménagers		4'625.35		3'000.00		1'625.35
72061.4612.10	Participation des Communes clé d'exploitation		1'124'040.41		1'207'611.25		-83'570.84
72061.4612.15	Participation des Communes aux micropolluants		153'396.00		155'000.00		-1'604.00
72062	Comptes liés au maintien de la valeur ASEV HT	96'377.00	96'377.00	171'020.00	171'020.00	-74'643.00	-74'643.00
72062.3132.50	Frais d'études diverses	70'589.00		100'000.00		-29'411.00	
72062.3160.00	Location droit de superficie terrain (DDP)	25'788.00		26'020.00		-232.00	
72062.3401.30	Intérêts des dettes et courtage			45'000.00		-45'000.00	
72062.4612.19	Participation des Communes clé d'invest.		96'377.00		171'020.00		-74'643.00
7	ENVIRONN. ET AMENAG. DU TERRITOIRE	1'703'764.35	1'703'764.35	1'886'631.25	1'886'631.25	-182'866.90	-182'866.90
72	Traitement des eaux usées, épuration HT	1'703'764.35	1'703'764.35	1'886'631.25	1'886'631.25	-182'866.90	-182'866.90
720	Traitement des eaux usées, épuration HT	1'703'764.35	1'703'764.35	1'886'631.25	1'886'631.25	-182'866.90	-182'866.90
7206	Station d'épuration intercommunale HT	1'703'764.35	1'703'764.35	1'886'631.25	1'886'631.25	-182'866.90	-182'866.90
72061	Comptes d'exploitation de l'ASEV HT	1'607'387.35	1'607'387.35	1'715'611.25	1'715'611.25	-108'223.90	-108'223.90
72062	Comptes liés au maintien de la valeur ASEV HT	96'377.00	96'377.00	171'020.00	171'020.00	-74'643.00	-74'643.00

ASEV - COMPTES DES INVESTISSEMENTS

Compte	Désignation	Comptes 2024		Budget 2024		Ecart 2024	
		Dépenses	Recettes	Charges	Revenus	Charges	Revenus
7	ENVIRONN. ET AMENAG. DU TERRITOIRE	830'449.27		2'155'800.00		-1'325'350.73	
72	Traitement des eaux usées, épuration HT	830'449.27		2'155'800.00		-1'325'350.73	
720	Traitement des eaux usées, épuration HT	830'449.27		2'155'800.00		-1'325'350.73	
7206	Station d'épuration intercommunale HT	830'449.27		2'155'800.00		-1'325'350.73	
72062	Comptes liés au maintien de la valeur ASEV HT	830'449.27		2'155'800.00		-1'325'350.73	
72062.5090.01	Agrandissement STEP, études projet d'ouvrage	830'449.27		2'155'800.00		-1'325'350.73	
9	FINANCES ET IMPÔTS		830'449.27		2'155'800.00		-1'325'350.73
99	Postes non ventilables		830'449.27		2'155'800.00		-1'325'350.73
990	Postes non ventilables		830'449.27		2'155'800.00		-1'325'350.73
9900	Postes non ventilables		830'449.27		2'155'800.00		-1'325'350.73
9900.6900.00	Report des dépenses d'investissements		830'449.27		2'155'800.00		-1'325'350.73
7	ENVIRONN. ET AMENAG. DU TERRITOIRE	830'449.27		2'155'800.00		-1'325'350.73	
72	Traitement des eaux usées, épuration HT	830'449.27		2'155'800.00		-1'325'350.73	
720	Traitement des eaux usées, épuration HT	830'449.27		2'155'800.00		-1'325'350.73	
7206	Station d'épuration intercommunale HT	830'449.27		2'155'800.00		-1'325'350.73	
72062	Comptes liés au maintien de la valeur ASEV HT	830'449.27		2'155'800.00		-1'325'350.73	
9	FINANCES ET IMPÔTS		830'449.27		2'155'800.00		-1'325'350.73
99	Postes non ventilables		830'449.27		2'155'800.00		-1'325'350.73
990	Postes non ventilables		830'449.27		2'155'800.00		-1'325'350.73
9900	Postes non ventilables		830'449.27		2'155'800.00		-1'325'350.73
7	ENVIRONN. ET AMENAG. DU TERRITOIRE	830'449.27		2'155'800.00		-1'325'350.73	
9	FINANCES ET IMPÔTS		830'449.27		2'155'800.00		-1'325'350.73
	TOTALISATION	830'449.27	830'449.27	2'155'800.00	2'155'800.00	-1'325'350.73	-1'325'350.73

ASEV - Répartition intercommunale des charges 2024

72061 Comptes d'exploitation A charge des Communes **1'124'040.41** Déjà facturé Rembts aux Communes

72061.4612.10

Selon clé des frais d'exploitation				
3.55%	Avry	39'903.45	42'870.20	-2'966.75
0.14%	Hauterive (FR)	1'573.64	1'690.65	-117.00
9.91%	Matran	111'392.38	119'674.30	-8'281.90
13.26%	Neyruz	149'047.78	160'129.30	-11'081.55
73.14%	Villars-sur-Glâne	822'123.16	883'246.85	-61'123.69
100.00%	Total répartition exploitation	1'124'040.41	1'207'611.30	-83'570.89

72062 Comptes liés au maintien de la valeur A charge des Communes **96'377.00** Déjà facturé Rembts aux Communes

72062.4612.19

Selon clé des investissements				
4.36%	Avry	4'202.04	7'456.45	-3'254.40
11.58%	Hauterive (FR)	11'160.46	19'804.05	-8'643.60
10.21%	Matran	9'840.09	17'461.15	-7'621.05
10.63%	Neyruz	10'244.88	18'179.40	-7'934.55
63.22%	Villars-sur-Glâne	60'929.54	108'118.85	-47'189.30
100.00%	Total répartition maintien de la valeur	96'377.00	171'019.90	-74'642.90

Société ASEV / Exercice 2024 / Mode de calcul : Indirecte

Libellé	Montant du flux
Résultat total du compte de résultats	0.00
(+) charges du compte de résultats sans incidence sur les liquidités	0.00
(-) revenus du compte de résultats sans incidence sur les liquidités	0.00
(-) augmentations / (+) diminutions des créances et engagements actifs	29,894.85-
(-) augmentations / (+) diminutions des marchandises et travaux en cours	0.00
(-) augmentations / (+) diminutions des actifs de régularisation	82,353.85-
(+) pertes / (-) bénéfices sur la vente du PF ou perte/bénéfice de change	0.00
(+) augmentations / (-) diminutions des créances et engagements passifs	646,309.69
(+) augmentations / (-) diminutions des provisions	0.00
(+) augmentations / (-) diminutions des passifs de régularisation	271,037.29
(+) attribution / (-) plvts sur financements spéciaux, fonds et réserves	0.00
(-)Prélèvement réserve de réévaluation du PA	0.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité opérationnelle [FTO]	805,098.28
Solde du compte des investissements (investissements nets) - reporté au bilan	830,449.27-
Solde du compte des investissements (investissements nets) - année courante	0.00
Variation du capital propre	1,000,000.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement dans le patrimoine administratif [FTI]	169,550.73
(+) Vente / (-) Achat de placements financiers et d'immobilisations corporelles appartenant au patrimoine financier (comptes 107 et 108)	0.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de placement dans le patrimoine financier [FTP]	0.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité d'investissement et de placement [FTI+P]	169,550.73
(+) augmentation / (-) diminution des engagements financiers à C.T.	0.00
(+) augmentation / (-) diminution des engagements financiers à L.T.	0.00
Flux de trésorerie provenant de l'activité de financement [FTF]	0.00
Variation des liquidités et placements à court terme (compte 100) entre le 1.1 et le 31.12 = [FTO] + [FTI+P] + [FTF]	974,649.01

ETAT DU CAPITAL PROPRE ASEV

Tous les montants sont à saisir avec un signe positif.

		Situation au 01.01.2024	Augmentations par:		Diminutions par:		Situation au 31.12.2024
290	Financements spéciaux enregistrés sous capital propre	-	3510 - Attributions aux financements spéciaux du capital propre	-	4510 - Prélèvements sur les financements spéciaux comme capital propre	-	-
291	Fonds enregistrés sous capital propre	-	3511 - Attributions aux fonds du capital propre	-	4511 - Prélèvements sur les fonds comme capital propre	-	-
295	Réserve liée au retraitement (introduction MCH2)	-		-	4895 - Prélèvements sur la réserve liée au retraitement du patrimoine administratif PA	-	-
296	Réserve liée au retraitement du patrimoine financier	-	3896 - Attributions aux réserves de réévaluation	-	4896 - Prélèvements sur la réserve liée au retraitement du patrimoine financier PF	-	-
298	Autres capitaux propres	-	3898 - Attributions aux autres capitaux propres	1'000'000.00	4898 - Prélèvements sur les autres capitaux propres	-	1'000'000.00
29800.00	Capital propre, Commune d'Avry	-		43'600.00		-	43'600.00
29800.00	Capital propre, Commune de Hauterive	-		115'800.00		-	115'800.00
29800.00	Capital propre, Commune de Matran	-		102'100.00		-	102'100.00
29800.00	Capital propre, Commune de Neyruz	-		106'300.00		-	106'300.00
29800.00	Capital propre, Commune de Villars-sur-Glâne	-		632'200.00		-	632'200.00
299	Excédent ou découvert du bilan	-	2990 - Résultat annuel (excédent de revenu)	-	2990 - Résultat annuel (excédent de charges)	-	-
29900.00	Résultat annuel	-				-	-
29	CAPITAL PROPRE - TOTAL	-		1'000'000.00		-	1'000'000.00

Séance du 14 mai 2025

MESSAGE A L'ASSEMBLEE DES DELEGUES

relatif aux comptes de l'ASEV pour l'année

2024

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseill.ères/ers commun.ales/aux,

Nous vous soumettons, en annexe, les comptes de l'ASEV, l'Association intercommunale pour l'exploitation de la station d'épuration à Villars-sur-Glâne pour l'année 2024.

Il s'agit du 1^{er} exercice comptable sous la forme authentique d'une association intercommunale. Force est de constater qu'il y a eu quelques petits oublis dans la création de nouvelles rubriques dans le cadre du budget 2024, tels que les frais juridiques de constitution ou les coûts liés à l'informatique pour la création de la nouvelle entité comptable. Malgré le nombre important d'heures effectué par le personnel administratif en lien avec la mise en route, les charges du personnel n'ont été que légèrement supérieures aux prévisions.

Globalement, l'ensemble des charges de l'exercice est inférieur au budget, tant pour la partie exploitation que pour la partie du maintien de la valeur, liée aux investissements. En effet, les frais d'études ont été moins importants que prévus, ceci en raison du retard sur le planning initial, l'Association ayant dû faire face à des oppositions liées au projet d'agrandissement de la STEP.

Le budget 2024 prévoyait des charges d'exploitation à hauteur de CHF 1'715'611.25. Elles se sont montées finalement à CHF 1'607'387.35, d'où une économie globale de CHF 108'223.90. En ce qui concerne les investissements prévus pour les études du projet d'ouvrage, les dépenses ont été de CHF 830'449.27, pour un budget initial de CHF 2'155'800.-. A ce stade, l'ASEV n'a pas eu besoin d'avoir recours à un emprunt.

Par le présent message, nous tenons à vous donner des renseignements complémentaires, en particulier pour les écarts relatifs au budget 2024.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES DE RESULTATS

Tous les chiffres indiqués sont en hors taxe (HT).

7 Environnement et aménagement du territoire

72061 Comptes d'exploitation de l'ASEV

72061.3099.10 Autres charges du personnel

Budget : CHF 500.00 Comptes : CHF 1'207.80 Excédent : CHF 707.80

L'intégralité de ce compte correspond aux différentes annonces d'emploi, notamment pour la recherche d'un chef de projet et d'un employé d'exploitation.

72061.3130.00 Taxes téléphoniques et abonnement internet

Budget : CHF 3'750.00 Comptes : CHF 5'058.45 Excédent : CHF 1'308.45

Avant la création de l'ASEV, l'abonnement internet filaire était pris en charge par l'administration communale de Villars-sur-Glâne et n'a pas été budgétisé. Il est maintenant payé directement par l'ASEV.

72061.3130.50 Incinération des boues

Budget : CHF 200'000.00 Comptes : CHF 161'957.40 Disponible : CHF 38'042.60

La quantité de boues traitée en usine d'incinération varie d'année en année. L'usine d'incinération n'annonce le tarif à la tonne qu'une fois le budget de la STEP validé. Dès lors le budget est toujours un peu prudent.

72061.3130.60 Transport et mise en décharge des sables

Budget : CHF 10'000.00 Comptes : CHF 3'305.01 Disponible : CHF 6'694.99

Le dépôt des sables en décharge bioactive n'est plus possible depuis la fin 2023. Une nouvelle filière d'élimination a dû être trouvée. Le budget prévu avait été établi en fonction des critères de recyclage définis en cas de présence de PCB dans les sables (incinération dans une installation dédiée). Toutefois, la présence de PCB dans les sables n'étant pas critique, le recyclage en cimenterie s'est avéré possible, entraînant un coût à la tonne moins élevé que l'incinération.

72061.3130.61 Transport et incinération des déchets

Budget : CHF 20'000.00 Comptes : CHF 11'505.55 Disponible : CHF 8'494.45

Le poids des déchets extraits des eaux usées varie fortement en fonction de facteurs extérieurs (orages, feuilles mortes, etc.) et de l'eau résiduelle contenue.

72061.3130.62 Transport des boues

Budget : CHF 21'000.00

Comptes : CHF 14'810.10

Disponible : CHF 6'189.90

La quantité de boues à incinérer est en diminution. Ainsi, les frais directs de transport suivent cette tendance. La péréquation annuelle des frais de transport est en principe facturée en mai de l'année qui suit l'acheminement des boues. La provision au moment du bouclage des comptes est toujours approximative du fait d'inconnues relatives aux quantités livrées par les autres communes. Pour l'exercice 2024, elle a été estimée à hauteur de CHF 6'500.00.

72061.3130.90 Jetons du Comité de direction et Commission de bâtisse refacturés

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 18'924.80

Excédent : CHF 18'924.80

Ce poste n'était pas prévu au budget car il n'avait pas été défini si l'ASEV prendrait en charge les jetons ou s'ils seraient versés par les Communes membres. Le Comité a décidé dans le courant de l'année que l'ASEV assumerait l'entier de cette charge. Etant donné que les tarifs n'ont pas encore été validés en raison du report de l'Assemblée des délégués prévue en novembre 2024, il s'agit ici uniquement d'une provision comptable, établie sur la base des décomptes d'heures réels. Les jetons 2024 seront effectivement versés en 2025 après validation des conditions.

72061.3132.30 Frais juridiques et de constitution

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 8'065.63

Excédent : CHF 8'065.63

Ce poste a fait l'objet d'un oubli lors de l'établissement du budget. Il s'agit principalement des frais de publications dans la Feuille officielle pour la constitution, des collations qui ont suivi les deux premières séances, des frais de notaire et de géomètre pour la constitution du DDP, de l'inscription au Registre foncier et des émoluments pour la validation des statuts et du règlement des finances.

72061.3158.00 Frais de maintenance informatique

Budget : CHF 0.00

Comptes : CHF 9'155.15

Excédent : CHF 9'155.15

Ce poste a fait l'objet d'un oubli lors de l'établissement du budget. Il s'agit principalement des frais liés au Groupe T2i pour la création de la société dans différents modules du logiciel Citizen pour CHF 6'560.05 dont l'offre était chiffrée à CHF 7'200.-, majorés de quelques défauts de jeunesse de Citizen ainsi que des interventions ponctuelles pour la préparation de deux nouveaux ordinateurs pour l'ingénieur et le secrétariat.

72061.4240.30 Prestations pour Swissgrid-Pronovo

Budget : CHF 180'000.00

Comptes : CHF 156'593.61

Manco : CHF 23'406.39

L'énergie électrique produite par le moteur à gaz (CCF) et reprise par Pronovo varie en fonction de la quantité de biomasse prise en charge en digestion. Le décompte de la production du quatrième trimestre n'ayant pas été fourni, une provision estimative a été comptabilisée.

72062 Comptes liés au maintien de la valeur de l'ASEV**72062.3132.50 Frais d'études diverses**

Budget : CHF 100'000.00

Comptes : CHF 70'589.00

Disponible : CHF 29'411.00

L'intégralité du montant budgétisé n'a pas été utilisé en raison d'un léger retard sur le planning.

72062.3401.30 Intérêts des dettes et courtage

Budget : CHF 45'000.00

Comptes : CHF 0.00

Disponible : CHF 45'000.00

Les dépenses d'investissements 2024 ayant pris du retard, il n'a pas été nécessaire de faire appel à un emprunt pour leur financement. Les liquidités d'un million, versées par les Communes membres en capital initial de l'Association ont suffi pour cet exercice.

COMMENTAIRES SUR LES COMPTES D'INVESTISSEMENTS

7. ENVIRONNEMENT ET AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

72062 Comptes liés au maintien de la valeur de l'ASEV

72062.5090.01 Agrandissement STEP, études projet d'ouvrage

• Crédit de 2023 transféré par l'ensemble des Communes membres à l'ASEV après constitution, pour un total de	CHF	2'500'000.00
- Investissement 2024	CHF	<u>830'449.27</u>
Crédit disponible (provisoire)	CHF	1'669'550.73

approuvé par le Comité
dans sa séance du 27 mars 2025

L'administratrice des finances



Karine Rusterholz

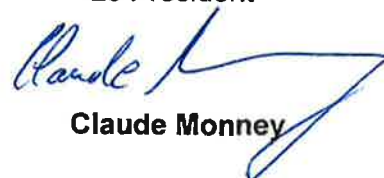
AU NOM DU COMITE DE L'ASEV

La Secrétaire



Claudine Dumont

Le Président



Claude Monney

Approbation des comptes 2024

de l'Association intercommunale pour l'exploitation de la Station d'Épuration à Villars-sur-Glâne (ASEV)

L'administratrice des finances soussignée certifie que les présents comptes sont le reflet exact des écritures comptabilisées durant l'exercice 2024, et qu'ils sont conformes aux pièces justificatives.

Villars-sur-Glâne, le 13 mars 2025

L'administratrice des finances

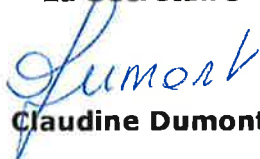


Karine Rusterholz

Le Comité de Direction de l'ASEV a examiné et comparé les présents comptes de l'année 2024, du 1^{er} janvier au 31 décembre, avec les pièces justificatives, et déclare les avoir trouvés exacts et les arrêtent.

Villars-sur-Glâne, le 27 mars 2025

La Secrétaire



Claudine Dumont

Le Président



Claude Monney

La Commission financière, ayant pris connaissance du rapport de l'organe de révision, le préavise favorablement et propose à l'Assemblée des Délégués d'approuver les comptes soumis.

Villars-sur-Glâne, le 15 avril 2025

La Secrétaire



Claudine Dumont

Membres de la Commission



J.-P. Corpataux



O. Mampula Steiner

L'Assemblée des délégués de l'ASEV, ayant entendu le rapport de l'organe de révision sur les présents comptes, les approuve formellement.

Villars-sur-Glâne, le 14 mai 2025

La Secrétaire



Claudine Dumont

Le Président



Claude Monney